

### ➤ CARTE JEUNE RÉGION

La carte jeune région est **gratuite** et **obligatoire** pour tout élève ou étudiant du lycée Marc Bloch.

Inscription à l'adresse suivante : [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

### ➤ SERVICE GESTION

**Attention** : La carte jeune doit être présentée obligatoirement à la rentrée pour paramétrage. L'élève doit systématiquement l'avoir sur lui pour accéder au lycée et à la restauration.

#### a – Cantine

Le prix du repas est de 4.60 euros. La réservation est obligatoire et doit être faite au plus tard pour 10h35 le jour du repas et le compte doit être positif.

Il existe un forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) au tarif de 256.00 euros pour le 1er trimestre 2026. Inscription auprès du bureau A110 avec un formulaire dédié à cet effet, téléchargeable sur le site du lycée.

#### b – Internat

<b>Petit déjeuner + déjeuner+ dîner</b>	<b>Du lundi au Vendredi</b>	<b>628.60 euros</b>
---	-----------------------------	---------------------

Un document sera distribué à chaque interne à la rentrée si validation de la commission Internat qui se tiendra début juillet.

#### c - Cafétéria

<b>Formule repas rapide</b>	<b>Sandwich ou salade composée + dessert + boisson</b>	<b>4.10 euros</b>
-----------------------------	--	-------------------

#### d- Moyen de paiement

Pour créditer le compte cantine des élèves au ticket ou le compte cafétéria :

- En carte bancaire sur le site du lycée avec un montant minimum de 4.10€ : <https://marc-bloch.mon-ent-occitanie.fr/informations-pratiques/restauration-paiement-en-ligne/> (l'identifiant et le mot de passe vous seront adressés par mail à la rentrée pour les nouveaux élèves)
- Directement depuis votre application MyturboSelf (l'identifiant et le mot de passe vous seront adressés par mail à la rentrée pour les nouveaux élèves)
- En espèces au bureau A110.

Pour les élèves inscrits au forfait 5 jours et les internes, le paiement se fait à réception de la facture chaque trimestre (vous trouverez les modalités de paiement sur la facture).

### ➤ VIE SCOLAIRE

Toute inscription au Lycée Marc Bloch vaut l'acceptation du Règlement intérieur que vous pouvez télécharger depuis le site du lycée à l'adresse suivante :

<http://marc-bloch.mon-ent-occitanie.fr/informations-pratiques/connaitre-les-chartes-et-reglements-du-lycee/>

La cotisation facultative de 5 € à la Maison des Lycéens du Lycée Marc Bloch permet aux élèves de faire vivre cette Association qui a pour but, en partenariat avec le Conseil de la Vie Lycéenne, de développer les relations sociales, d'aider les lycéens à mieux s'adapter dans l'établissement, de mettre en place des activités culturelles et surtout de répondre le plus possible aux besoins des élèves. Ce financement est redistribué indirectement aux élèves par l'organisation d'évènements culturels tels que des soirées (bal du lycée), des sorties (voyage au ski), évènements et animations (tournoi de foot, roses de la Saint Valentin, bonnets de Noël etc...)

**CODES DES PROFESSIONS À REPORTER EN PAGE 3 DU DOSSIER**  
(rubrique "représentants légaux")

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>	
10	Agriculteurs exploitants
<b>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</b>	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES</b>	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</b>	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>EMPLOYES</b>	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
<b>OUVRIERS</b>	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
<b>RETRAITES</b>	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
<b>PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE</b>	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)